

Transports de veaux d'engrais de l'entreprise de naissance à l'entreprise d'engraissement et gestion des veaux dans les entreprises de naissance suisses

Transporte von Mastkälbern vom Geburts- auf den Mastbetrieb und Kälbermanagement in Schweizer Geburtsbetrieben

Schnyder P, L Schönecker, G Schüpbach-Regula, M Meylan
SAT. 2019; 161: 453-462.

721 Cette étude documente les transports de l'entreprise de naissance à l'entreprise d'engraissement. Des 34 chefs d'entreprise, 6 ont acheminé les veaux eux-mêmes. Les engraisseurs chargent 2.0 veaux (médiane ; 1-21 veaux) par transport, alors que pour les fournisseurs ce chiffre est de 3.0 veaux (1-74 veaux). Le nombre d'entreprises de naissance dont provenaient 10 veaux transportés s'élève, en ce qui concerne les transports effectués par les engraisseurs eux-mêmes, en moyenne à 7.7 ± 2.6 entreprises (1.2-10 entreprise de naissance par 10 veaux transportés) et pour les transports effectués par les fournisseurs à 8.4 ± 2.0 entreprises (2.5-10 entreprises de naissance par 10 veaux transportés). En moyenne, les engraisseurs se procurent les veaux auprès de 2.1 ± 1.9 entreprises, tandis que les fournisseurs acheminent des animaux de 6.8 ± 8.5 entreprises en moyenne. La durée des transports effectués par les engraisseurs est de 20.0 minutes (médiane ; 1-330 minutes), alors que ce sont 45.0 minutes (2-414 minutes) pour les transports par les fournisseurs. Au cours de l'étude, 88 entreprises de naissance suisses ont été interrogées sur la gestion. 61% des entreprises disposent d'un box de mise bas, 65% l'utilisent. 88% des entreprises ont administré le colostrum moyennant bouteille ou tétine. Seulement 9 % laissent les veaux téter auprès de leur mère. Pour 73% des entreprises, le colostrum a été administré pendant les 2 premières heures de vie, et pour 68% ad libitum. Un vaccin intranasal contre les maladies respiratoires a été effectué dans 7% des 88 entreprises de naissance qui ont rempli le questionnaire.